CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E206442** **VALABLE JUSQU'AU** **16/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/02/2024

Raison sociale : B.M.T.I. ETANCHEITE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/02/2024

Capital : 50 000

2 RUE DE L'ARDELIERE
49070 BEAUCOUZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 984 560 557 00014

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 5848414-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J49845T1247000 / 001 635958/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J49845T1247000 / 001 635958/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 41 22 10 95 **Fax :**

Portable : 0670889053

Responsabilité légale :
MENET STEPHANE PRÉSIDENT / QUINOT MATTHIAS DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Site Internet : http://www.bmti-angers.fr

E-mail : matthias.quinot@bmti-angers.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 290 628 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	2	17/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 08:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.